

L'Anse-Saint-Jean, le 5 décembre 2011.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

_____ Marina Gagné, secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 5 décembre 2011, sous la présidence de M. Claude Boucher, maire.

Sont présents :

Madame Gertrude Bouchard
Monsieur Marcellin Tremblay
Monsieur Yvan Côté
Monsieur Victor Boudreault
Monsieur Graham Park
Monsieur Denis Girard

Ainsi que Madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière

490-2011

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance
 - 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011
 - 4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 7 novembre 2011
 - 5 Lecture et adoption des comptes du mois de novembre 2011 et des paiements directs
 - 6 Renouvellement des petites caisses
 - 7 Rapport financier
 - 8 Lecture de la correspondance
- .super Quotidien du 3-12-2011 : 921,75 \$
 - .souper concert Saint-Félicis-D'Otis (2 billets 60\$)
 - .Vandal architecte, acceptation taux horaire projet MFR année 2010
 - .Invitation dîner conférence Chambre de commerce du Saguenay (60\$)

9 Administration

- .Maison Rêve d'enfant (exemption taxes du 30-11-11 au 12-12-12 + autorisation affichage
- .Subdivision de 5 terrains de la partie du lot 10-53, Bernard Panaroni, demande de partage de coût
- .Relevé de compte de Mallette (30 058,84 \$), renégociation
- .Adoption règlement 281-11 (matières résiduelles)
- .Amendement règlement no 10-272 sur le traitement des membres du conseil municipal (2012, 3%)
- .Séance régulière de janvier 2012 : 16 janvier 2012

- .résolution Mamrot changement programmation travaux asphaltage programme TECQ
- .Rosaire Gagné, proposition achat terrain ptie du lot 10 et 11 A de la Réserve
- .Génerco, demande de déneigement rue de la Canourgue, de Rouveret et du Refuge, hiver 2011-2012
- .Camping municipal : demande de changer l'année financière, 1 jan au 31 déc.
- .Transfert fidéicommiss Mont-Édouard billets saison

10 Travaux publics

- .formation Robin Pelletier, réunion information sur les nouveaux règlements en économie eau potable (St-Bruno)
- .BPR, travaux préparatoires et devis d'enrobé bitumineux étude routière, chemin Saint-Thomas, de L'Anse (6 740 \$)

11 Urbanisme

- .SARP, résolution d'intention entente spécifique, dossier revitalisation des villes, villages et quartiers
- .nomination rue des Merisiers (secteur Lac Simon)
- .Combeq, adhésion 2012 (R. Boudreault)
- .mandat Me Saucier, 10% fin de parc dossier Doris Duchesne
- .Agathe Boudreault, demande d'aliénation et de lotissement CPTAQ ptie lot 49 et 50
- .Acceptation plan de Modulex pour construction maison Rêve d'enfants terrain Val Anse
- .Chiasson, Thomas, arpenteur-géomètre, projet d'implantation Maison Rêve d'enfants

12 Service des incendies

13 Sécurité publique

14 Loisirs, tourisme, culture et vie communautaire

- .MRC collecte de fonds Noël pour tout le monde (100\$)
- .Centre Récréo-touristique Mont-Édouard, approbation à la modification aux règlements généraux lors de leur AGA en octobre 2011
- .Autorisation de signature pour entente patinoire Commission scolaire (5 ans)
- .Don Guignolée (50\$)
- .Parc Saguenay, entente pour déneigement partagé chemin de L'Anse (près Ferdinand Lavoie)
- .Appui au Projet Travailleur de rue
- .RLS, demande de subvention pour projet d'ateliers de psychomotricité pour enfants 18 mois /4 ans : 2 460 \$ (comité Famille)

15 Varia et questions diverses

- .MRC paiement des coûts intervention cours d'eau, ruisseau de la Muraille
- .Société d'Alzheimer de la Sagamie, demande d'aide financière
- .Québec en forme

.Vente terrain Sophie Dufour, 2 terrains 19 et 20- mandat Me Boisvert

.Avis de motion modification règlement 89-107 industrie légère dans la zone 127P

16 Période de questions

17 Fermeture de la séance

491-2011

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

492-2011

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 NOVEMBRE 2011

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2011 soit accepté sans modification.

493-2011

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 07 NOVEMBRE 2011

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance spéciale du 7 novembre 2011 soit accepté sans modification.

494-2011

ACCEPTATION DES COMPTES DE NOVEMBRE 2011

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de novembre 2011 au montant de 203 142,07 \$ ainsi que les paiements directs au montant de 902,41 \$ tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

La Secrétaire-trésorière confirme que les comptes de certains fournisseurs seront retenus au bureau municipal dû à un manque de disponibilité de fonds et qu'ils seront libérés en janvier 2012.

Marina Gagné, secrétaire-trésorière

495-2011

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser un montant de 9,31 \$ pour la petite caisse du bureau municipal et de 106,44 \$ pour la petite caisse du bureau de poste.

RAPPORT FINANCIER

La Secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier du mois de novembre 2011. Les revenus s'élèvent à 219 738,14 \$ et les dépenses à 376 741,78 \$. Ce rapport sera déposé aux archives municipales sous la cote **103-100.1**

La Secrétaire-trésorière dépose aussi auprès des membres du Conseil municipal une conciliation bancaire en date du 05 décembre 2011

Solde au compte d'opération en date du 05 décembre 2011 : 183,40 \$

-chèques en circulation (5 déc.11) : 1 017,98 \$

Solde au compte : (834,58 \$)

État de la marge de crédit no 4 :

Montant initial :	500 000,00 \$
Montant utilisé :	350 159,17 \$
Montant disponible :	149 840,83 \$

Il est à noter que les comptes présentés à la présente réunion s'élèvent à 203 142,07 \$ et que l'estimé des comptes à payer à court et moyen terme est de 96 955,23 \$.

Ce document est aussi déposé aux archives municipales sous la **cote 103-100.1**

496-2011

ACHAT PUBLICITÉ SUPER QUOTIDIEN 3 DÉCEMBRE 2011

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'acheter une pleine page process pour 921,75 \$ dans le Duper Quotidien qui sera distribué le 3 décembre prochain au nombre de 116 000 copies.

497-2011

SOUPER CONCERT DE LA FABRIQUE DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'acheter 2 billets au coût de 30 \$ l'unité pour le souper concert de la Fabrique de Saint-Félix-D'Otis qui aura lieu le 10 décembre prochain à Saint-Félix-D'Otis.

498-2011

VANDAL ARCHITECTE- ACCEPTATION TAUX HORAIRE PROJET MFR EN 2010

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que la secrétaire-trésorière est autorisée à signer l'acceptation des taux horaire qui varie de 45 \$ à 125 \$, de Vandal architecte dans le projet MFR de la petite école en 2010 et qui n'aurait pas été signé en 2010.

499-2011

IMPLANTATION MAISON RÊVE D'ENFANTS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la Municipalité accepte les conditions suivantes relativement à l'implantation de la Maison Rêve d'Enfants 2012 qui sera construite par Modulex sur un des terrains des Développement Val-Anse sur une partie du lot 54 dans le rang 2 du Canton de Saint-Jean.

CONDITIONS :

- crédit de taxes du 30 novembre 2011 au 12 décembre 2012;
- l'affichage de « Maison Modulex Rêve d'Enfant 2012 » devra uniquement se retrouver à l'entrée de la rue Elmina Lavoie et devant la maison.

Monsieur le maire Claude Boucher sera autorisé à assister à la conférence de presse qui sera organisée pour le lancement de la campagne de financement.

500-2011

SUBDIVISION DE 5 TERRAINS D'UNE PARTIE DU LOT 10-53

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de donner un mandat à Monsieur Bruno Tremblay, arpenteur géomètre pour faire la subdivision des 5 terrains d'une partie du lot 10-53, propriétés de la municipalité et dont 1 des terrains a été vendu à Monsieur Bernard Panaroni. Monsieur Panaroni partagera les frais (1/5) avec la municipalité étant donné qu'il est propriétaire d'un terrain qu'il a acquis le 4 novembre dernier.

501-2011

RELEVÉ COMPTE MALLETTE- NÉGOCIATION

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser monsieur le Maire à négocier la facturation de Mallette pour les états financiers de l'année 2010 et dont le montant total s'élève à 42 058,84 \$ et dont le solde à payer est de 30 058,84 \$. Le conseil juge ces frais d'honoraires beaucoup trop élevés.

502-2011

ADOPTION RÈGLEMENT NO 283-11 AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT 09-267 QUI MODIFIAIT L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT 08-265 ET DE MODIFIER CE DERNIER RÈGLEMENT QUI VISAIT À REMPLACER LES ARTICLES 3 ET 4 DU RÈGLEMENT 06-239 DE MANIÈRE À MODIFIER LE TAUX DE LA COMPENSATION DUE POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

RÈGLEMENT N^o 283-11

Ayant pour objet d'abroger le Règlement 09-267 qui modifiait l'article 3 du Règlement 08-265 et de modifier ce dernier règlement qui visait à remplacer les articles 3 et 4 du Règlement 06-239 de manière à modifier le taux de la compensation due pour le service de cueillette et la disposition des matières résiduelles et recyclables.

ATTENDU QUE le 29 décembre 2008, le conseil de la Municipalité de l'Anse-Saint-Jean a adopté un règlement portant le numéro 08-265 visant à remplacer les articles 3 et 4 du Règlement 06-239 de manière à modifier le taux de la compensation due pour le service de cueillette et la disposition des matières résiduelles et recyclables.

ATTENDU QUE le 2 mars 2009, le conseil de la Municipalité de l'Anse-Saint-Jean a adopté un règlement portant le numéro 09-267 visant à amender l'article 3 du Règlement 08-265 de manière à ajouter deux nouvelles catégories commerciales concernant le taux de la compensation due pour le service de cueillette et de disposition des matières résiduelles et recyclables.

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 08-265 et d'abroger le règlement 09-267 de manière à fixer de nouveaux taux de compensation pour le service de cueillette et de disposition des matières résiduelles et recyclables.

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil de la Municipalité de l'Anse-Saint-Jean tenue le 7 novembre 2011.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Yvan Côté , appuyé par M. Denis Girard et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 281-11 soit et est adopté et qu'il soit et est par le présent règlement statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 1 du Règlement 09-267 qui amendait l'article 1 du Règlement 08-265 est abrogé à toutes fins que de droit à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 1 du Règlement 08-265 qui abrogeait l'article 3 du Règlement 06-239 de la Municipalité de l'Anse-Saint-Jean est abrogé à toutes fins que de droit de manière à ce que l'article 3

du Règlement 06-239 de la Municipalité de l'Anse-Saint-Jean soit remplacé par le texte qui suit :

« ARTICLE 3

Le taux de compensation pour l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles (ordures) est, à compter du 1^{er} janvier 2012, fixé comme suit :

- Pour chaque logement permanent, temporaire ou saisonnier : **200 \$ par année.**

- Pour chaque immeuble résidentiel comportant 4 à 6 logements à l'intérieur d'une même unité d'évaluation et ayant un conteneur collectif pour tous les logements : **850 \$ par année.**

- Pour chaque immeuble résidentiel comportant plus de 6 logements et ayant un conteneur collectif pour tous les logements :
 - Conteneur 4 verges : **3 045 \$ par année.**
 - Conteneur 6 verges : **3 540 \$ par année.**

 - Conteneur 8 verges : **3 940 \$ par année.**

- Pour chaque logement accessible uniquement en véhicule hors route ou par véhicule à quatre roues motrices : **100 \$ par année.**

- Pour chaque gîte du passant, en plus de la compensation pour le logement : **100 \$ par année.**

- Pour chaque commerce, industriel ou institution laïque :
 - 1 contenant 1 verge (bac 360 litres) : **300 \$ par année.**

 - 3 contenants de 1 verge ou 1 contenant de 3 verges (bac 360 litres) : **850 \$ par année.**

 - 1 conteneur 4 verges : **3 045 \$ par année.**

 - 1 conteneur 6 verges : **3 540 \$ par année.**

 - 1 conteneur 8 verges : **3 940 \$ par année.**

Note : Au minimum un contenant de une verge est payable pour chaque commerce, industrie ou institution laïque située dans un même immeuble ou dans un immeuble qui est utilisé en partie à des fins résidentielles. »

ARTICLE 3

L'article 2 du Règlement 08-265 qui abrogeait l'article 4 du Règlement 06-239 de la Municipalité de l'Anse-Saint-Jean est abrogé à toutes fins que de droit de manière à ce que l'article 4 du Règlement 06-239 de la Municipalité de l'Anse-Saint-Jean soit remplacé par le texte qui suit :

« ARTICLE 4

Le taux de la compensation pour la cueillette sélective des matières recyclables et récupérables est fixé, à compter du 1^{er} janvier 2012, au taux suivant :

- Pour chaque logement : **35 \$ par année.** »#

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

503-2011

AVIS DE MOTION AMENDEMENT RÈGLEMENT NO 10-272 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Yvan Côté donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance subséquente un amendement au règlement no 10-272 sur le traitement des membres du Conseil municipal.

504-2011

SÉANCE RÉGULIÈRE JANVIER 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la séance régulière de janvier 2012 soit reportée le 16 janvier 2012.

505-2011

MAMROT CHANGEMENT PROGRAMMATION DES TRAVAUX ASPHALTAGE PROGAMME TECQ

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Gertrude Bouchard appuyé par M. Yvan Côté et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par

le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

506-2011

VENTE TERRAIN LOT 67, RANG DE LA RÉSERVE, ROSAIRE GAGNÉ

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter l'offre d'achat de Monsieur Rosaire Gagné qui désire acheter le lot 67 dans le rang de la Réserve, Canton de Saint-Jean ayant une superficie totale de 1 378,87 m.c. pour un montant de 10 000 \$. Cependant, Monsieur Rosaire Gagné devra respecter les conditions suivantes et qui devront faire parties intégrantes du contrat chez le notaire :

Le terrain devra être utilisé comme stationnement uniquement ;

Aucun droit de construction ne sera accordé par la municipalité ;

Son aménagement devra être fait sous la surveillance de l'inspecteur municipal afin de ne pas affecter l'environnement visuel ;

Un ponceau standard devra être installé pour permettre l'accès au terrain et par le fait même, l'égouttement ;

Une coupe sélective devra être effectuée sur le terrain pour ne pas déranger les arbres actuellement en façade près de la rue Saint-Jean-Baptiste ;

Une haie de cèdre devra éventuellement être plantée ;

Et si Monsieur Rosaire Gagné veut revendre son terrain, il devra l'offrir à la Municipalité qui demeurera le premier acheteur au même montant qu'il l'aura payé.

Il est également proposé et secondé que le contrat de vente soit préparé par Me Raymonde Gaudreault, tel que demandé par l'acheteur et d'autoriser Monsieur le maire Claude Boucher et Madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à la vente de ce terrain.

507-2011

GÉNERCO, DEMANDE DE DÉNEIGEMENT DE RUES

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la municipalité, suite à une demande de Génércoco, M. Doris Duchesne pour déneiger les rues telles que mentionnées ci-après, pour la saison hivernale 2011-2012, procède de la façon suivante :

Déneigement de Édouard-les Bains : Le Conseil refuse étant donné que la municipalité ne déneige pas de cour privée ;

Rue de la Canourgue : Le déneigement sera fait étant donné que cette rue appartient à la municipalité. Cette rue devra être ajoutée au contrat de notre entrepreneur en déneigement qui est Lauréat Gagné inc. ;

Rue de Rouveret : Le déneigement sera effectué uniquement pour l'hiver 2011-2012 par notre entrepreneur en déneigement étant donné que M. Doris Duchesne devra faire accepter sa rue finale à l'été 2012.

Continuité du chemin du Refuge : Étant donné que cette rue n'est pas terminée et qu'elle n'a pas l'emprise suffisante pour être un chemin public n'ayant pas 11 mètres de large minimum, le conseil municipal refuse le déneigement de cette rue.

508-2011

CAMPING MUNICIPAL, CHANGEMENT ANNÉE FINANCIÈRE

Tel que proposé par le Camping municipal de L'Anse-Saint-Jean, il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter que l'année financière du Camping municipal de L'Anse-Saint-Jean soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. La présente résolution modifiera l'article 2 de la convention intitulé « LE BUDGET D'OPÉRATION ».

509-2011

TRANSFERT MONT-ÉDOUARD ARGENT BILLETS SAISON EN FIDÉICOMMIS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que l'argent des billets de saisons placé en fidéicommiss soit transféré au Mont-Édouard. Sur un montant total de 116 846,20 \$, la municipalité remettra à la Station du Mont-Édouard, un montant de 94 000 \$ en décembre 2011, tandis que le résiduel de 22 846,20 \$ demeurera dans le compte municipal en fidéicommiss et sera uniquement remis au Mont-Édouard au printemps 2012.

510-2011

BPR-TRAVAUX PRÉPARATOIRES ET DEVIS D'ENROBÉ BITUMINEUX ÉTUDE ROUTIÈRE CHEMIN SAINT-THOMAS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater BPR à réaliser des travaux préparatoires et devis d'enrobé bitumineux sur le chemin Saint-Thomas et qui consistent à :

Identifier les travaux à réaliser ;

Produire les devis descriptifs des travaux à réaliser et les devis d'enrobé bitumineux ;

Les honoraires demandés tels que l'offre de service pour la réalisation de ces travaux sont de 6 740 \$ plus taxes.

511-2011

FORMATION STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE PAR MAMROT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que M. Robin Pelletier est autorisé à assister à une rencontre organisée par le Mamrot sur son engagement d'élaborer une Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et qui s'est tenue le 10 novembre dernier à St-Bruno.

512-11

SARP, DOSSIER REVITALISATION DES VILLES, VILLAGES ET QUARTIERS

Considérant que le SARP propose une entente qui a comme objectif de réaliser une vaste corvée de revitalisation collective régionale des cœurs de villages et des quartiers ;

Considérant que cette entente sera coordonnée par le SARP et favorisera l'animation des milieux touchés et la participation citoyenne et que les résultats escomptés sont les suivants :

- Cœurs et entrées de villes et villages attrayants
- Mise en valeur et amélioration du cadre bâti ;
- Occupation dynamique du territoire ;
- Développement de villes et villages attrayants et durables partout au Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

Considérant que ce projet structurant rejoint les orientations et les objectifs poursuivis au sein des différents outils de planification de chacune des collectivités visées ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Graham Park appuyé M. Marcellin Tremblay et résolu unanimement que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean devienne partenaire signataire de la future entente spécifique et joindre ainsi les nombreux partenaires visés pour la réalisation de ce vaste chantier collectif et qu'en devenant partenaire de cette future entente, notre municipalité pourra bénéficier de services adaptés aux besoins de notre collectivité pour des montants très accessibles tout en favorisant une plus grande implication citoyenne et une démarche de revitalisation dynamique de notre milieu.

513-2011

NOMINATION RUE DES MERISIERS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la nomination d'une nouvelle rue dans le secteur du Lac Simon, RUE DES MERISIERS et que la demande de nomination soit transmise à la Commission de Toponymie pour approbation.

514-2011

ADHÉSION 2012, COMBEQ

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser l'adhésion 2012 de M. Réjean Boudreault auprès de la Combeq (Corporation des Officiers municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec) comme membre actif au coût de 265 \$.

515-2011

MANDAT ME GASTON SAUCIER, 10% FINS DE PARC DOSSIER DORIS DUCHESNE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater Me Gaston Saucier à régler avec M. Doris Duchesne et ses compagnies le dossier de 10% de fins de parc dans le secteur du Mont-Édouard.

516-2011

AGATHE BOUDREAU-APPUI DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT CPTAQ PTIE LOT 49 ET 50, RANG 1, CANTON DE SAINT-JEAN

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'appuyer la demande de Mme Agathe Boudreault qui consiste à demander à la CPTAQ l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 49 et 50 dans le Rang 1 du Canton de Saint-Jean, propriété de Mme Rachel Girard, pour une superficie de 56,25 hectares et dont le projet principal consiste à agrandir l'érablière existante.

517-2011 (**abrogation résolution 420-2011**)

ACCEPTATION PLAN MODULEX MAISON RÊVE D'ENFANT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter, tel que recommandé par l'inspecteur municipal, le plan de la Maison Modulex Rêves d'enfants étant donné que celui est conforme au P.I.I.A. de la

zone 168 et qui sera construite sur une partie du lot 54 dans le rang 1 du Canton de Saint-Jean, propriété de Val Anse. Il est également proposé que cette résolution **abroge la résolution 420-2011**.

518-2011

ACCEPTATION PLAN D'IMPLANTATION MAISON RÊVES D'ENFANTS- JEAN-GUY TREMBLAY ARPENTEUR GÉOMÈTRE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter le plan d'implantation de la Maison Rêves D'Enfants tel que préparé par Jean-Guy Tremblay arpenteur géomètre sur une partie du lot 54 dans le Rang 1 au cadastre officiel du Canton de Saint-Jean (futur 54-37), propriété de Val Anse.

519-2011

MRC COLLECTE DE FONDS NOËL POUR TOUT LE MONDE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser un don de 100 \$ pour la collecte de fonds « Noël pour tout le monde ! » organisé par le MRC du Fjord du Saguenay et plus précisément aux Activités-bénéfiques de la S.Q.

520-2011

CENTRE RÉCRÉO-TOURISTIQUE MONT-ÉDOUARD, MODIFICATION RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Étant donné que lors de son Assemblée générale d'octobre dernier, des modifications aux règlements généraux du Centre Récréotouristique du Mont-Édouard ont été adoptées, il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la municipalité approuve les règlements généraux du Centre Récréotouristique du Mont-Édouard.

521-2011

ENTENTE PATINOIRE COMMISSION SCOLAIRE (5 ANS) (LIVRE DES ANNEXES COTE 175)

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser M. Claude Boucher maire et Mme Marina Gagné à signer la convention d'utilisation entre la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, pour la patinoire de l'école primaire et secondaire à l'École Fréchette. Cette convention entrera en vigueur à compter de la date de signature pour une période de cinq (5) ans. La **convention** sera déposée au **Livre des Annexes** sous la **cote no 175**.

522-2011

DON GUIGNOLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de faire un don de 50 \$ à la Guignolée qui est organisée par la Société Saint-Vincent-de-Paul, Conférence de L'Anse-Saint-Jean.

523-2011

PARC SAGUENAY-ENTENTE DÉNEIGEMENT ZONE DE STATIONNEMENT CHEMIN DE L'ANSE

Suite à une demande du Parc national du Fjord-du-Saguenay, il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter une entente de service de déneigement partagé du chemin de l'Anse ainsi que d'une zone de stationnement d'une profondeur de plus ou moins 20 mètres qui est située en amont de l'entrée de la résidence de M. Ferdinand Lavoie. Le montant facturé par la municipalité à Parc national du Fjord-du-Saguenay relativement à cette entente sera de 1 100 \$ plus les taxes applicables.

524-2011

APPUI PROJET TRAVAILLEUR DE RUE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'appuyer le projet présenté par le Service de travail de rue de Chicoutimi visant à implanter des services de prévention, d'intervention et d'accompagnement auprès des jeunes du Bas-Saguenay.

525-2011

PRÉSENTATION DE PROJET AUPRÈS DU RLS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean fasse une demande de subvention de 2 460 \$ auprès du Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean (RLS) relativement au programme de subvention au développement du loisir régional 2011-2012 et dont le projet demandé a comme objectif l'organisation d'ateliers de psychomotricité pour les enfants de 18 mois à 4 ans ; projet qui se fera avec les deux (2) partenaires suivants, d'une part le Comité famille de L'Anse-Saint-Jean et d'autre part, l'École primaire et secondaire Fréchette.

526-2011

DOSSIER 94210-005

Obstruction dans le ruisseau de la Muraille, municipalité de L'Anse-Saint-Jean

DEMANDE D'AIDE À LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY, POUR DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MSP, AFIN DE RENDRE ADMISSIBLE LES TRAVAUX CORRECTEURS PERMETTANT LA LIBRE CIRCULATION DES EAUX DANS LE RUISSEAUX DE LA MURAILLE, TOUCHÉS PAR LE PASSAGE D'IRÈNE

Considérant que Selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipale, toute municipalité régionale de comté doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens.

Considérant que Selon l'article 106 L.C.M. « Toute municipalité régionale de comté peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci;

Considérant que les 28 et 29 août 2011, l'ouragan Irène a débordé sur le territoire de l'Anse-Saint-Jean, entraînant le gonflement des cours d'eau et la coupure de plusieurs routes qui ont causés des dommages à plusieurs cours d'eau provoquant des obstructions ;

Considérant qu'une rencontre impliquant l'ensemble des ministères concernés a été tenue à l'Anse-Saint-Jean, le 20 octobre 2011, afin de faire le point sur la situation et de convenir d'un plan d'action pour régler les problématiques d'écoulement des eaux suite au passage d'Irène ;

Considérant que la municipalité de l'Anse-St-Jean a demandé de l'aide au MDDEP et que le ministère a répondu qu'il ne disposait d'aucun programme permettant de soutenir financièrement ou d'entreprendre des travaux correctifs dans des cours d'eau ;

Considérant que les travaux relatifs au dragage de sédiments d'un cours d'eau, sont exclus et non admissibles pour de l'aide financière du MSP, sauf s'ils sont requis à des fins de sécurité publique et agréés par le ministre ;

Considérant qu'il est nécessaire de déposer un dossier étoffé afin de démontrer la menace qui plane sur la sécurité publique ;

Considérant que le dépôt d'une demande au MSP doit passer par une analyse détaillée de la situation et par le dépôt de plans et devis techniques.

Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu unanimement

DE DEMANDER à la MRC du Fjord-du-Saguenay, de l'aide financière et technique afin de permettre la réalisation d'une demande d'aide financière au MSP en démontrant la menace que représente le ruisseau de la Muraille sur la sécurité publique. Le tout, en mandatant une firme d'ingénierie qui effectuera une analyse de la situation et qui réalisera les plans et devis nécessaire afin d'effectuer les travaux requis pour rétablir la libre circulation des eaux et stabiliser les rives du cours d'eau.

527-2011

DON SOCIÉTÉ ALZHEIMER

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement qu'un don de 50 \$ soit fait à la Société Alzheimer de la Sagamie

528-2011

APPUI QUÉBEC EN FORME

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la municipalité appui le projet Québec en Forme en s'inscrivant au Défi 5/30 qui consiste en cinq (5) portions de fruits et légumes par jour et de trente (30) minutes d'activités physiques par jour.

529-2011

VENTE TERRAIN SOPHIE DUFOUR LOTS NOS 57-1-1-1, 57-1-4-14, 57-1-4-15, 58-1-1-1, 58-1-1-2, 58-1-1-4-9 ET 58-1-4-10 ET UNE PARTIE DES LOTS 57-1-1- ET 58-1-1- DU RANG 1 DU CANTON DE SAINT-JEAN ET 10-52 DU CANTON DE DU CREUX

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter l'offre d'achat de Madame Sophie Dufour qui désire acquérir un terrain situé ; sur les lots nos 57-1-1-1, 57-1-4-14, 57-1-4-15, 58-1-1-1, 58-1-1-2, 58-1-1-4-9 et 58-1-4-10 et une partie des lots 57-1-1 et 58-1-1 du Rang 1 du Canton de Saint-Jean et 10-52 du Canton de Du Creux et que Monsieur Claude Boucher, maire et Madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de vente devant le notaire Me Claude Boisvert.

530-2011

AVIS DE MOTION MODIFICATION RÈGLEMENT 89-107 INDUSTRIE LÉGÈRE DANS LA ZONE 127P

M. Victor Boudreault donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance subséquente un règlement modifiant le règlement de zonage no 89-107 et ses amendements en vigueur.

531-2011

FÉLICITATIONS MARINA GAGNÉ POSTE DE REMPLACEMENT SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de féliciter Mme Marina Gagné pour son travail effectué tout au cours de l'année 2011.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Principalement sur la télévision communautaire et son fonctionnement. La surveillance pour la vitesse et l'alcool au volant faite par la Sûreté du Québec qui est manquante sur notre territoire.

532-2011

FERMETURE DE LA SÉANCE

La fermeture de la séance est proposée à 20 h 08 approuvé.

Fait et passé à l'Anse-Saint-Jean en ce cinquième jour de décembre 2011.

Marina Gagné, secrétaire-trésorière

« Je, Claude Boucher, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Claude Boucher, maire